

Réf. 19/02/25	Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 février 2019 à 19h00
----------------------	--

Date de la convocation : le 19 février 2019

Nombre de Membres En exercice : 10 Présents : 7	<p>Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de <i>Monsieur Joël KELLER, Maire.</i></p> <p>Présents : Jean- Jacques FATOUS, Frédéric BRIET, Michel CELLI, Claudia LEROY, Joëlle BOUBERT, Jean COSTA VIEIRA,</p> <p>Absents excusé(es) : Laure GORET, Nicolas GARCIA, Séverine FIALKOWSKI</p> <p>Pouvoir : Séverine FIALKOWSKI donne pouvoir à Jean COSTA VIEIRA</p> <p>Secrétaire de séance : Joëlle BOUBERT</p>
--	---

La séance n°190225 est ouverte 19h00

Délibération n°190225-01: Création de surbaissés – Grande Rue

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les devis reçus pour l'aménagement de surbaissés dans la Grande Rue.

Entreprise Claude FOUBLIN	10 275.60€ H.T.
Entreprise COLAS	24 990.06€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De faire appel à l'entreprise Claude FOUBLIN

Délibération n°190225-02 : Création de places de stationnement – Rue de l'Avenir

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les devis reçus pour l'aménagement de la rue de l'Avenir comprenant la création de place de stationnement et la plantation d'arbustes. L'option n° 1 correspond à la création de places de stationnement des 2 côtés de la voie. L'option n° 2 correspond à la création de 9 places côté impair.

Entreprise Claude FOUBLIN	
Option n° 1	28 661.00€ H.T.
Option n° 2	11 898.00€ H.T. (dont 504.00€ H.T. pour la plantation d'arbustes)
Entreprise COLAS	
Option n° 1	29 980.55€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De faire appel à l'entreprise Claude FOUBLIN uniquement l'option n°2
- De solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre des amendes de police et arrête le plan de financement suivant :
 - o Amende de police de 30% d'un montant H.T. de 11 394.00€ soit 3 418.20€
 - o Part revenant au maître d'ouvrage dont TVA de 10 832.40€

Délibération n°190225-03 : Mise en conformité de la salle du Puits Carré suite à la commission de sécurité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commission de sécurité du 15 octobre 2018 a réservé un avis défavorable pour l'exploitation de la salle du Puits Carré. Monsieur le Maire expose les devis pour la mise en conformité.

Installation gaz

Entreprise DUCAUQUY	2 414.29€ H.T.
Entreprise ADI80	1 593.75€ H.T.

Installation électrique

Entreprise COPPEE	2 433.79€ H.T.
Entreprise LENOIR	3 218.65€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De faire appel à l'entreprise DUCAUQUY pour l'installation gaz
- De faire appel à l'entreprise COPPEE pour l'installation électrique
- De solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :
 - o DETR 20% d'un montant H.T. de 2 433.79€ soit une subvention de 486.76€
 - o Part revenant au maître d'ouvrage dont TVA de 5 330.94€

Délibération n°190225-04 : Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la possibilité de dématérialiser la transmission des actes au représentant de l'Etat. Monsieur le Maire ajoute que ce mode de transmission sera géré en partenariat avec Somme Numérique. Monsieur le Maire précise que cela n'aura pas d'impact financier sur le budget puisque l'offre Somme Numérique dont nous disposons déjà pour la signature électronique comprend le module de transmission. Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la préfecture pour mettre en place la transmission électronique des actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à l'affaire.

Délibération n°190225-05 : Renouvellement du contrat pour le copieur de la mairie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été contacté par la société Burotic Service pour le renouvellement du copieur de la mairie. Le contrat arrive à échéance en 2019. Monsieur le Maire expose la proposition de Burotic Service.

Société Burotic Service	Location sur 5 ans	53.00€ H.T./mois
o Multifonction Couleur A3 HP Page Wide		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'acter le contrat proposé par la société Burotic Service

Délibération n°190225-06 : Equipement d'une nouvelle salle de classe

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal une ouverture de classe à la rentrée 2019 et plus précisément son besoin en équipement. Monsieur le Maire expose les devis reçus :

PC LAND	2 309.20€ H.T.
MANUTAN	6 025.42€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De faire appel à PC LAND et MANUTAN pour l'ensemble des devis
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :
 - o Subvention Etat DETR de 2 917.12€ soit 35%
 - o Part revenant au maître d'ouvrage dont TVA de 6 622.59€

Délibération n°190225-07 : Achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'intérêt d'acheter une tondeuse afin d'entretenir le terrain du logement communal en l'absence de locataire. Monsieur le Maire expose les devis reçus pour l'achat d'une tondeuse.

Entreprise CAPON LOISIRS

- o Tondeuse avec avancement hydrostatique 1 625.00€ H.T.
- o Tondeuse avec boîtier à 3 vitesses 1 333.33€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'acquérir une tondeuse avec boîtier à 3 vitesses chez CAPON LOISIRS d'un montant H.T. de 1 333.33€ H.T.

Délibération n°190225-08 : Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés est offert aux personnes du village ayant 65 ans et plus. Monsieur le Maire propose de l'offrir également aux conseillers municipaux et leurs conjoints ainsi qu'aux employés communaux et leurs conjoints.

Le repas des aînés étant ouvert à l'ensemble des habitants du village, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation pour les personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité du repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- La participation s'élèvera au montant du repas facturé par le prestataire
- Le montant du repas sera augmenté +10% si les boissons ne sont pas comprises dans la facture du prestataire

Délibération n°190225-09 : Bons scolaires

Dans le cadre de sa volonté à aider les jeunes et de déployer les crédits accordés au titre des subventions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter à 18 ans l'âge maximal pour percevoir le bon d'aide aux fournitures scolaires. Les élèves perçoivent cette somme dès lors qu'ils sont collégiens et qu'ils poursuivent des études jusqu'à leur majorité. Monsieur le Maire propose de donner une aide d'un montant maximal 50€. Ce montant pourra faire l'objet de plusieurs bons dans la limite de 50€ par enfant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE :

- De donner un bon scolaire aux enfants dès qu'il rentre au collège et jusqu'à leur majorité.
- D'accorder une aide de 50.00€ par enfant, en plusieurs bons si nécessaire.

Délibération n°190225-10 : Colis des personnes âgées

Monsieur le Maire propose d'attribuer un colis aux personnes du village de plus de 70 ans et aux employés communaux. Monsieur le Maire propose d'octroyer un montant de 30.00€ pour les personnes seules et 50.00€ pour les couples.

Après en avoir longuement délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'attribuer un colis aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux employés communaux à l'occasion des fêtes de Noël.
- D'accorder un colis d'une valeur de 30.00€ aux personnes seules
- D'accorder un colis d'une valeur de 50.00€ aux couples
- La commune prendra en charge cette dépense sur son budget

QUESTIONS DIVERSES

1° Prise de compétence eaux par la Communauté de Communes du Grand Roye

Monsieur le Maire explique que la CCGR a le pouvoir de prendre la compétence eaux avant 2026 si les communes membres l'y autorisent. A ce jour, la commune refuse de se prononcer en faveur de cette prise de compétence.

2° Création d'un service périscolaire

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un service périscolaire. La commune dispose d'un RPI mais sans services associés. Le logement communal vient de se libérer au 31 janvier. Il semble opportun de l'utiliser pour accueillir ce service. La cantine pourrait se faire dans la salle du Puits Carré sans pénaliser les locations de salle. L'assemblée délibérante est en accord avec le projet mais attend un chiffrage.

3° Assainissement

Avant de prendre une décision pour l'assainissement, une étude va être menée en collaboration avec le SPANC de la CCGR pour connaître les difficultés au cas par cas afin de connaître exactement le nombre de logements qui seront difficilement raccordables.

La séance n°190225 est close

Fin de séance à 21h00

NOMS	PRENOMS	POUVOIR	SIGNATURE
BOUBERT	Joëlle		
BRIET	Frédéric		
CELLI	Michel		
COSTA VIEIRA	Jean		
FATOUS	Jean-Jacques		
FIALKOWSKI	Séverine	Jean COSTA VIEIRA	
GARCIA	Nicolas		Absent excusé

GORET	Laure		Absente excusée
KELLER	Joël		
LEVERT	Claudia		
MICHAELIS	Didier		<i>Démissionnaire</i>
Total des conseillers			11
Conseillers démissionnaires			1
Conseillers en activité			10
Corum nécessaire			6
Effectif présent			7
Effectif absent			3
Nombre de pouvoir			1